

Les Fondamentaux de la Paie du conducteur routier

Publics, prérequis et modalités d'accès

- Groupe de 12 Personnes maximum.
- Chef d'entreprise, Personnel RH, gestionnaires responsables paie
- Pas de prérequis
- **Personnes en situation de handicap** : l'accessibilité peut être adaptée (nous contacter pour étudier votre situation)

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux participants de :
- Comprendre et maîtriser les dispositions conventionnelles, légales et réglementaires liées à la rémunération du conducteur
 - Comprendre les techniques de gestion des absences
 - Appréhender le calcul de l'allègement de charges patronales dit « réduction Fillon »

Intervenant

Alexis MORET
(Responsable Juridique)

Durée, Date et Lieu

- 7 heures de formation
- **Judi 24 Avril 2025**
- **Nouveaux locaux de la FNTR Pas-de-Calais** : 230 Allée du Luxembourg, Zone Artoipôle II, 62128 Wancourt
- 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Tarif

- **550€ HT adhérents FNTR 62**
- **650€ HT non adhérents**

Programme de Formation

1. LES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

- Catégories de roulant, groupes et coefficient
- Taux horaires conventionnels
- Heures d'équivalence/Heures supplémentaires
- Indemnisation du travail de nuit
- Jours fériés chômés / travaillés...

2. BULLETIN DE SALAIRE

- Les repos compensateurs
- Les frais de déplacement
- L'option déduction forfaitaire spécifique (DFS)

3. LA GESTION DES ABSENCES ET LEUR INDEMNISATION

- Indemnisation des CP
- Gestion de l'absence non rémunérée
- Indemnisation des RC et Jours fériés

4. LES COTISATIONS SOCIALES DU TRANSPORT

- Les charges spécifiques au TRM

5. LES ALLEGEMENTS DE CHARGES

- Exonération de cotisations salariales sur les HS et défiscalisation
- RCCP : Maîtriser la formule de base et les correctifs
- Exemples pratiques

Questions/Réponses

Moyens pédagogiques

- Diaporama projeté sur grand écran + manuel de formation remis à chaque participant en début de session
- Exercices pratiques / QCM d'évaluation en fin de session

Suivi et évaluation de l'action de formation

- Emargement par les stagiaires et le formateur / attestation individuelle de suivi de la formation
- QCM en fin de session / Questionnaire d'évaluation de la formation

Convention de formation : adressée à l'inscrit dès réception du bulletin d'inscription.

Attestation de suivi de stage : Elle sera adressée à l'issue du stage avec votre facture.

Annulation et abandon : Toute annulation doit être notifiée par écrit et nous parvenir 8 jours avant le début de la formation.

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

EURL TRANSPORTS 62

Zone Artoipôle II – 230 Allée du Luxembourg – 62128 WANCOURT

☎ 03 21 55 01 48 📠 03 21 24 94 81 ✉ a.moret@fntr62.fr

SIRET 320 651 391 00023 – APE 9299Z Enregistrement N°31 62 02 449 62